

SAISINE



BUDGET PRIMITIF 2025

Adopté en séance plénière
du 5 décembre 2024

AVIS DU CESER

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Dans un contexte politique très incertain marqué par les débats dans le cadre de l'adoption du Projet de Loi de Finances (PLF) pour l'année 2025, le Conseil régional présente un Budget Primitif 2025 de 4,1 Md€, élaboré avec prudence et reposant, notamment, sur l'exercice des missions fondamentales ainsi que la réaffirmation de l'engagement de la collectivité en faveur de la transition écologique et la poursuite d'une politique d'investissement volontariste (1,7 Md€ sont inscrits pour 2025).

Bien évidemment, les semaines à venir seront cruciales et permettront à la collectivité régionale d'affiner ses prévisions et de procéder aux ajustements nécessaires au regard du niveau de l'effort qu'elle devra véritablement consentir (l'impact du PLF était alors estimé à 135 M€).

Compte tenu des mesures d'économies annoncées, se traduisant en particulier par une contraction des recettes annoncée pour les collectivités, le Conseil régional est tenu d'opérer des choix et de faire preuve d'exemplarité. Néanmoins, il est également essentiel de préserver les actions en faveur des transitions, de veiller à maintenir un soutien aux acteurs du Grand Est d'ores et déjà fragilisés par les récents événements (crise sanitaire, inflation...) et de maintenir un service public de qualité au plus proches des entreprises et des associations.

Pour réaliser des arbitrages et améliorer en continu son action, la collectivité peut recourir à la systématisation de bilans et d'évaluations de ses interventions publiques qui lui permettront d'opérer des choix éclairés et étayés quant aux dispositifs à renforcer ou interrompre. Le CESER se rendra disponible dans ce cadre conformément à sa mission d'évaluation des politiques publiques.

Marie-Claude BRIET-CLEMONT

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis :

- Finances et administration régionale et taxe sur les certificats d'immatriculation
à l'unanimité ;
- Transfrontalier, Europe, relations interrégionales et internationales
à l'unanimité ;
- Mobilités et infrastructures de transport
à l'unanimité des suffrages exprimés et 1 abstention ;
- Formations, recherche et innovation
à l'unanimité ;
- Développement économique, industrialisation
à l'unanimité ;
- Territoires
à l'unanimité ;
- Environnement
à l'unanimité ;
- Agriculture, viticulture et sylviculture
à l'unanimité ;
- Tourisme, culture et mémoire
à l'unanimité ;
- Santé, solidarité, sport et jeunesse
à l'unanimité.

SOMMAIRE

01. FINANCES ET ADMINISTRATION REGIONALE	1
I. Investissement et fonds européens	1
II. Recettes et endettement	2
III. Ressources et moyens	2
02. TRANSFRONTALIER, EUROPE, RELATIONS INTERREGIONALES ET INTERNATIONALES	4
I. Transfrontalier	4
II. Vocation européenne du Grand Est	4
III. Ouverture à l'international	4
03. MOBILITES ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	5
I. Mobilités et infrastructures de transport	5
II. Budget annexe	7
04. FORMATIONS, RECHERCHE ET INNOVATION	8
I. Formation professionnelle	8
II. Lycées	10
III. Enseignement Supérieur et Recherche	11
05. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INDUSTRIALISATION	13
06. TERRITOIRES	15
I. Numérique	15
II. Territoires	15
III. Ruralités	16
07. ENVIRONNEMENT	17
I. Energie et économie circulaire	17
II. Biodiversité	17
III. Politique de l'eau	18
08. AGRICULTURE, VITICULTURE ET SYLVICULTURE	20
09. TOURISME, CULTURE ET MEMOIRE	22
I. Tourisme	22
II. Culture et mémoire	23

10. SANTE, SOLIDARITE, SPORT ET JEUNESSE	26
I. Sport	26
II. Jeunesse	27
III. Santé	27
IV. Solidarité	28
EXPLICATIONS DE VOTES	29

PRESIDENT : JACQUES RIMEIZE

RAPPORTEUR : PIERRE POSSEME

Pour l'exercice 2025, le Budget Primitif (BP), qui s'élève à 4,1 Md€, a été élaboré à la lumière d'une estimation de l'impact budgétaire des mesures annoncées dans le Projet de Loi de Finances (PLF). Cet impact devrait, selon les hypothèses retenues, avoisiner les 135 M€ pour le Grand Est.

Dans l'attente de l'adoption définitive du PLF et considérant les incertitudes marquant le contexte conjoncturel, le Conseil régional indique avoir privilégié une approche précautionneuse en envisageant l'application des hypothèses les moins favorables.

Il souligne également vouloir préserver ses priorités stratégiques tout en assurant pleinement l'exercice de ses compétences obligatoires.

Le CESER comprend la prudence avec laquelle le Conseil régional a déterminé ce BP 2025 et entend que, dès confirmation du niveau de l'effort budgétaire imposé aux collectivités, des ajustements devront être rapidement apportés aux inscriptions prévues au budget.

I. Investissement et fonds européens

Dans ce cadre fortement contraint, le Conseil régional annonce un niveau d'investissement de près de 1,7 Md€. Le CESER a, à plusieurs reprises, exprimé son soutien à une politique d'investissement volontariste en particulier si celle-ci vise à soutenir des projets pour réussir les transitions. Il rappelle, néanmoins, que l'analyse de l'impact de ces investissements est essentielle et qu'il convient de privilégier des investissements véritablement structurants qui génèrent une « plus-value » (acception large du terme plus-value) pour le territoire et ses composantes.

Le rapport de présentation du BP 2025 mentionne que la politique d'investissement de la collectivité sera soutenue par les financements européens. Selon une comparaison de BP à BP, les inscriptions liées aux fonds européens sont en baisse. Il est nécessaire de préciser, qu'au cours des années antérieures, ces inscriptions ont régulièrement fait l'objet d'importants ajustements lors des décisions modificatives et que l'évolution des montants inscrits au BP ne reflète pas l'effectivité de l'usage des fonds.

Le CESER souligne la qualité de la gestion des fonds européens par le Conseil régional et la très bonne consommation des enveloppes. Le CESER renouvelle la demande formulée dans son Avis « LES FONDS EUROPÉENS : COMPLEXITÉ ET OPPORTUNITÉS » adopté en novembre 2023, concernant la production et la publication d'un rapport annuel comportant l'ensemble des

informations stratégiques et financières liées aux financements européens pour véritablement en appréhender l'effet levier.

II. Recettes et endettement

Eu égard aux mesures d'économies annoncées dans le PLF pour l'année 2025, les recettes de fonctionnement de la collectivité régionale pourraient diminuer d'environ 130 M€.

Compte tenu de cette contraction estimée des ressources mais également d'une érosion régulière de la recette liée à la taxe sur les certificats d'immatriculation, le Conseil régional a décidé d'augmenter le tarif unitaire du cheval-vapeur et de le porter au maximum autorisé par la Loi soit 60€. Le CESER est conscient de la nécessité pour la collectivité de dégager de nouvelles recettes mais alerte sur le fait que ce sont les publics les plus précaires qui vont pâtir des conséquences de cette hausse.

Le CESER déplore qu'il ne soit pas possible de moduler le tarif et l'application de la taxe notamment concernant tous les véhicules d'occasion (comme cela est possible pour les véhicules d'occasion de plus de 10 ans).

Dans un contexte d'augmentation du nombre de véhicules 100% électriques dans le parc automobile, le CESER rappelle sa demande pour que l'État mette en place un mécanisme au profit des Régions afin de compenser l'exonération de ces véhicules.

Depuis plusieurs exercices les plafonds de majoration sont atteints pour la part modulable de l'ex-TICPE¹ et, comme mentionné précédemment, la collectivité régionale décide d'augmenter, dès 2025, le tarif unitaire du cheval-vapeur au maximum prévu par la Loi. Les leviers, extrêmement limités, dont dispose la collectivité seront donc tous activés dès 2025. Le CESER émet des inquiétudes quant à cette situation, tout particulièrement si l'effort demandé aux collectivités était amené à se prolonger sur plusieurs exercices.

En matière d'indicateurs financiers (taux d'épargne brute et capacité de désendettement), le BP 2025 présente des taux et durée plus favorables que ceux estimés au BP 2024. Le CESER sera attentif, lors du Compte Administratif (CA) 2025, à la réalité de l'évolution de ces indicateurs.

III. Ressources et moyens

S'agissant du fonctionnement de l'administration régionale, les efforts proposés compte tenu de la forte contrainte budgétaire portent, notamment, sur l'évolution de la masse salariale. Dans le contexte, le CESER conçoit que la collectivité prône l'exemplarité. Il demande, toutefois, au Conseil régional, d'apporter la plus grande vigilance à la préservation de la qualité du service public. Aussi, il préconise de ne pas appliquer les non remplacements et les

¹ De plus l'intégration de la majoration régionale dans le tarif national est prévue au PLF 2025.

non créations de manière prolongée et indifférenciée. Il préconise de déployer une réflexion stratégique qui prenne en compte les missions dévolues aux postes concernés.

Par ailleurs, il demande que la collectivité revoie ses orientations en matière d'évolution de la masse salariale si, lors de l'adoption du PLF 2025, les mesures d'économies s'appliquant aux collectivités s'avèrent de moindre ampleur.

Le BP 2025 fait état d'une future mission d'Audit, le CESER souhaite connaître les objectifs et les moyens (autres que financiers) octroyés à cette mission.

I. Transfrontalier

Les crédits dédiés aux orientations stratégiques transfrontalières ont été maintenus dans le contexte délicat du Budget Primitif (BP) 2025 ce que le CESER apprécie.

Le CESER relève avec satisfaction l'emploi dans les documents budgétaires de la notion de bassin de vie transfrontalier, sur laquelle il insiste depuis plusieurs années.

Que ce soit pour la stratégie Allemagne en voie de définition ou pour les futurs documents similaires concernant la Wallonie, la Suisse du nord-ouest et le Luxembourg, le CESER regrette de ne pas être associé à la concertation préalable, ce qui permettrait de dégager les orientations à retenir en priorité.

Concernant les synergies que la collectivité régionale entend favoriser entre les structures d'aide aux citoyens et travailleurs frontaliers qu'elle finance, le CESER souhaite être associé à la démarche. En effet, il réaffirme qu'une mutualisation des moyens entre ces diverses structures est possible et souhaitable, dans un souci d'efficacité et d'affectation optimale de l'argent public.

II. Vocation européenne du Grand Est

Le CESER s'interroge quant à la visibilité par les jeunes des actions que le Conseil régional met en place à leur attention, notamment en vue de favoriser leur accès à la mobilité européenne et internationale.

III. Ouverture à l'international

Au sujet des crédits affectés aux partenariats de coopération internationale, le CESER note avec satisfaction leur maintien, voire leur développement pour l'année 2025 (financements de l'Agence française de développement pour un projet-pilote au Maroc), dans une perspective d'échange de bonnes pratiques et de diffusion de l'innovation.

Face aux incertitudes liées au contexte national, le Conseil régional prévoit d'ajuster ses politiques en général, celles dédiée au mobilités et infrastructures de transports en particulier. Les transports (marchandises et voyageurs) dans leur ensemble sont le premier émetteur de gaz à effet de serre. Le Conseil régional peut de par son rôle de chef de file, encourager le recours aux transports en commun dont le Train Express Régional (TER), aux cars et bus à destination des scolaires et demain au bénéfice des usagers (cf. service cars Express) ainsi que les mobilités actives et douces (cf. Plan vélo régional).

S'agissant du transport de marchandises, il peut à travers ses différents dispositifs participer à des investissements et actions en faveur du report modal afin de contribuer à la réduction des impacts environnementaux et tout particulièrement la décarbonation.

Les mobilités dans leur ensemble jouent un rôle significatif dans le degré d'efficacité des politiques du Conseil régional (Lycées, formation, santé etc.) en donnant la possibilité aux citoyens/usagers d'accéder aux services publics, de proximité et réussir leur projet de vie. Dans de nombreuses situations, et tout particulièrement pour les publics dits « fragiles », cette politique en faveur des mobilités permet de rendre possible celle-ci.

I. Mobilités et infrastructures de transport

Le Budget Primitif (BP) dédié aux mobilités et infrastructures de transport est en légère diminution par rapport à l'exercice précédent. Il passe ainsi de 1,68 Md€ à 1,58 Md€ soit une baisse de 5,95% entre 2024 et 2025.

Sans création d'une ressource fiscale dédiée aux mobilités en faveur des Régions², le budget de fonctionnement sera en baisse de 1,3% passant ainsi de 1,082 Md€ en 2024 à 1,068 Md€ en 2025. Toutefois, ce budget pourrait être amené à être revu en fonction des décisions à venir dépendant des arbitrages budgétaires à l'échelle nationale. Cette révision aurait des impacts sur l'offre et potentiellement sur la qualité de service du TER (cf. mesures dites « conservatoires »)

S'agissant du volet « investissement », le montant passe ainsi de 592,4 M€ à 512,4 M€ soit une baisse de -13,5%. Toutefois cette baisse est à relativiser au regard des annonces faites

² Les Echos – Article du 25 novembre 2024 - Discussions en cours portant sur la création d'une ressource fiscale dédié aux mobilités en faveur des régions (VM)

lors de la présentation des OB et du BP pour l'année 2024 à savoir que cette année constituait un « pic » en matière d'investissement et donc une année exceptionnelle.

Il invite le Conseil régional à aller plus loin dans sa revue de gestion des différents dispositifs existants et éventuellement en cours de création ainsi que certains projets d'infrastructures (cf. Avis du CESER Grand Est - CPER 2023-2027 volet mobilités).

Offrir un service de qualité aux voyageurs

S'agissant de la mise en œuvre du service régional de transport ferroviaire de voyageurs, le CESER est inquiet sur les économies de fonctionnement (-20 M€) et leurs possibles répercussions sur la qualité de service. Dans l'hypothèse de « mesures conservatoires », le CESER demande que cet effort soit réparti équitablement sur les territoires (cf. Rapport-Avis du CESER Grand Est sur le SRADDET, 7 novembre 2019).

Pour les transports scolaires et interurbains, le CESER réitère sa demande d'ouvrir plus largement son réseau à la clientèle commerciale selon les possibilités, afin d'optimiser le taux de remplissage dans une logique de développement durable.

S'agissant des augmentations tarifaires de +3% pour les billets TER (hors abonnement Fluo) et les abonnements pour les transports scolaires de +11%, le CESER Grand Est s'inquiète à la fois sur la soutenabilité de ces augmentations pour les citoyens et les difficultés d'acceptabilité liée à l'absence d'amélioration de l'offre et de la qualité de service.

Plus spécifiquement, pour les mesures dédiées à l'adaptation du système de distribution des billets TER, le CESER prend acte de l'accélération de cette mesure programmée. Celle-ci va aboutir à la réduction de moitié des ouvertures de guichets de 90 000 heures à 45 000 heures en une seule année au lieu d'être étalée sur 4 années (2025 à 2028).

S'il n'est pas opposé à de nouvelles modalités de distribution, il souligne l'importance du service actuellement délivré en gare qui porte à la fois sur la vente, mais aussi la reprise, l'échange de billets, l'information et plus largement la présence humaine (cf. Rapport-avis du CESER Grand Est du 30 janvier 2020 - « L'action du Conseil régional en matière de sécurité, gage de liberté et de bien-vivre ensemble pour nos concitoyens dans notre région »). Aussi, il demande que ces nouvelles modalités, en cours de discussion avec la Poste, soient étudiées à périmètre équivalent et que le transfert de compétences soit effectif.

Moderniser le réseau régional de transport de voyageurs

Le CESER soutient les orientations et les moyens alloués à hauteur de 10,1 M€ en faveur du schéma d'accessibilité PMR du réseau régional avec les projets annoncés et l'échéancier présenté lors des OB 2025 à horizon 2030.

Accompagner le développement des grands réseaux de transport

S'agissant du soutien et du développement des plateformes aéroportuaires, le CESER note la baisse de 20% des dotations en fonctionnement et sera attentif quant aux conclusions de l'évaluation en cours menée par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est.

Si le CESER soutient le maintien des moyens alloués au dispositif CAP FRET, visant à consolider les lignes de fret ferroviaire, il est plus réservé sur la création d'un dispositif visant à soutenir la création d'Installations Terminales Embranchées (ITE). Il suggère de procéder à une évaluation ex-ante de ce dispositif au regard des expériences passées.

Développer et accompagner le développement de l'intermodalité

Le CESER soutient les moyens alloués aux mobilités durables et à l'accompagnement des territoires à hauteur de 2,9 M€ dans la continuité de ces Avis précédents et notamment celui intitulé « Mobilités en zones rurales : garantir une mobilité accessible à tous » de janvier 2022. S'agissant du développement de services numériques à la mobilité, il demande à connaître l'échéance de mise en œuvre opérationnelle d'un système permettant d'accéder à une billettique multimodale efficace et accessible à tous.

II. Budget annexe

Dans la continuité des annonces faites lors des OB 2025, la collectivité régionale confirme la création d'un budget annexe dédié à l'expérimentation du transfert du réseau Routier National (RRN). Il correspond à un volume total de 103 M€ en crédits de paiement pour l'exercice 2025.

S'agissant du dispositif de collecte de l'éco-contribution, le CESER regrette l'absence de cohérence avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et la mise en place d'un système « doublon » de collecte dans une période de restrictions budgétaires.

Si une étude d'impacts est en cours de réalisation afin d'évaluer notamment les effets sur les acteurs économiques concernés et les éventuelles contreparties à mettre en œuvre, le CESER s'interroge sur leur portée dans le cadre juridique actuel. La proximité avec d'autres régions n'ayant pas opté pour ce dispositif pouvant influencer défavorablement pour certains acteurs économiques implantés en région Grand Est.

Le CESER recommande également au Conseil régional de faire porter cette étude sur les éventuels effets report d'une partie du trafic, cherchant à échapper à ce dispositif d'écocontribution, sur des itinéraires (en particulier routes départementales) qui ne seraient pas adaptés pour le supporter.

PRESIDENT : ALAIN BENOIST

RAPPORTEUR : DANIEL LOUVION

I. Formation professionnelle

Le rapport sur le BP 2025 présente un budget en diminution sous le double effet de la baisse du PACTE avec un abondement de l'État de 127 M€ en 2024 (ancien PACTE et nouveau PACTE 2024 confondus) à environ 78 M€ en 2025 et d'une baisse des CP de fonctionnement sur l'objectif stratégique « Faciliter l'accès à l'emploi par la formation professionnelle » (247,3 M€ en 2024 à 182,2 M€ en 2025).

Le CESER a toujours placé l'individu au premier plan de la formation. Dans cet objectif, il soutient toutes les actions du Conseil régional qui favorisent l'entrée en formation mais aussi l'insertion des publics éloignés de l'emploi : développement des actions de formation aux compétences de base (lire, écrire, compter), des actions de formation « Français Langue Etrangère » et des aides financières pour sécuriser les parcours des stagiaires et notamment pour le public en situation de handicap, pour le public en situation de décrochage. **Dans ce cadre, au regard de la situation budgétaire contrainte, le CESER estime plus que regrettable l'obligation de cette diminution du budget de la formation professionnelle, qui néanmoins, va pénaliser ces publics déjà fragilisés et de plus être un frein à l'inscription de la formation vers des métiers verts ou verdissants. Le CESER attire également l'attention sur la situation économique particulièrement dégradée qui va augmenter le besoin en formation et en reconversion.**

50% de l'offre de formation a évolué afin de répondre aux transitions environnementales notamment dans les secteurs du BTP, de l'industrie et de l'informatique. Des modules adaptés à la transformation des métiers sont intégrés dans les parcours de formation. **Le CESER appuie cette orientation et a souhaité, dans le cadre de ses prochains travaux sur le thème « Former, rechercher et innover pour une réindustrialisation verte au plus près des territoires », approfondir ce sujet en lien avec la loi sur l'industrie verte promulguée en 2023.**

Dans le cadre du soutien des Régions à l'apprentissage, **le CESER déplore également la baisse prévisible importante des moyens alloués aux Régions par France Compétence tout en mettant en avant que les CFA et notamment ceux situés en milieu rural ont besoin de ce soutien.**

Sur l'orientation et la promotion des métiers, le CESER appuie les objectifs de la Charte signée entre la collectivité régionale et les autorités académiques qui sont d'améliorer la coordination des différents acteurs, de répondre aux besoins de mobilité des collègues et

notamment en milieu rural et de former et informer les équipes pédagogiques sur l'offre de services Orient'est. **Ces objectifs rejoignent les différentes préconisations du CESER mais il sera important de prévoir également des temps réguliers d'évaluation afin de mesurer si les moyens mis en place contribuent à l'atteinte de ces objectifs.**

Le CESER réaffirme que l'orientation est à la base de la construction d'un parcours de formation et qu'elle nécessite un accompagnement tout au long de ce parcours afin d'anticiper les ruptures et de permettre au bénéficiaire de changer d'orientation ou de lever les freins aux difficultés rencontrées.

Sur les lycées professionnels, le rapport sur le BP 2025 propose une transformation de la voie professionnelle pour en faire une voie de la réussite. Le CESER a toujours préconisé que la valorisation de la voie professionnelle devienne une priorité. Dans cet objectif, le CESER préconise que les associations et les fédérations des parents d'élèves et les élèves eux-mêmes soient associés à ces démarches vers cette transformation.

Dans le cadre de cette valorisation, le Conseil régional évoque la compétition des métiers wordskills. **Le CESER appuie cette compétition tout en préconisant une large diffusion auprès de tout public.**

Dans l'objectif de promouvoir les formations vers les métiers de demain et les métiers en tension, le rapport sur le BP 2025 prévoit de développer des actions d'information et d'orientation vers les familles et les enseignants. Il prévoit également de mieux intégrer les enseignants aux ateliers sectoriels ou aux actions de professionnalisation des acteurs de l'orientation. **Le CESER est favorable à ces orientations et propose, en qualité de représentant de la société civile, d'être un relai au sein de son Assemblée pour la diffusion de toute information portant sur la promotion des métiers, des formations et des manifestations telle que la compétition des métiers.**

Sur la nouvelle organisation de la territorialisation des actions de promotion des métiers afin de répondre aux besoins des entreprises, des acteurs socio-économiques et des publics ainsi que sur le déploiement d'actions locales, **le CESER considère que la formation est effectivement un levier pour le développement d'un territoire. Cependant, le CESER continue de s'opposer à une territorialisation intensive et parfois non justifiée considérant que l'orientation vers une formation doit être choisie par l'individu et que la mobilité ne doit pas être un frein à ce choix.**

Le CESER estime qu'un volet sur l'attractivité est à conforter pour les métiers essentiels du sanitaire et du social. Malgré l'augmentation des places de formation, les métiers du sanitaire et du social sont en forte tension. Le taux de remplissage sur le diplôme d'aide-soignant s'élève seulement à 43%. **Le CESER souhaite connaître les avancées de ce travail sur l'attractivité des métiers du sanitaire et du social inscrit dans le Schéma des Formations Sanitaires et Sociales (SFSS) 2023-2028.**

II. Lycées

Dans ce BP 2025, le Conseil régional s'engage à poursuivre la modernisation de ses établissements scolaires et à investir dans des infrastructures éducatives innovantes et exemplaires sur les plans écologique et numérique. **Le CESER constate une baisse de 6,3% des CP de fonctionnement et de 9,3% des CP d'investissement par rapport au BP 2024 sur l'objectif « créer les conditions favorables à la réussite des lycéens ». Ces chiffres interpellent notamment au regard des objectifs de la stratégie « Lycées du futur ».**

Depuis 2021, le Conseil régional a initié une baisse significative des consommations énergétiques dans ses lycées grâce au Plan Lycées Verts et des initiatives ciblées sur l'efficacité énergétique (Plan Néolux, régulateurs de tension, compteurs d'eau connectés ...). Ces actions ont abouti à une baisse de 22% des consommations énergétiques en 2023 par rapport à 2021. **Le CESER souligne les efforts accomplis pour réduire la consommation énergétique des lycées et dépasser les objectifs de la loi ELAN (ou loi Logement). Le CESER insiste toutefois sur les enjeux pédagogiques de ces actions, qui doivent également sensibiliser les élèves à la sobriété énergétique. Le CESER souhaite savoir si les économies budgétaires générées par la baisse des consommations seront réinvesties dans d'autres projets éducatifs ou écologiques.**

En 2025, 113,1 M€ seront consacrés à des travaux de modernisation lourde. Un premier bâtiment autonome énergétiquement (atelier de chaudronnerie) sera notamment livré à Cernay. **Le CESER souligne le rôle clé de la modernisation des bâtiments dans l'attractivité des lycées et le confort des élèves. Le CESER souhaite connaître les critères de sélection permettant de prioriser les établissements pour ces rénovations afin de limiter les inégalités territoriales.**

Un plan de rénovation est en cours pour les logements de fonction, visant à améliorer l'attractivité pour les personnels. En 2025, une expérimentation de logements meublés temporaires pour les enseignants sera menée dans 2 à 3 lycées. **Le CESER appuie les efforts entrepris tout en insistant sur la nécessité d'accélérer et de structurer le programme de rénovation. Le CESER reconnaît l'intérêt de l'expérimentation des logements meublés pour les enseignants, une mesure en phase avec les besoins du terrain.**

Une dotation de fonctionnement stable de 52,64 M€ garantit aux établissements les moyens nécessaires à leur activité, soutenue par un mécanisme de redistribution solidaire pour les lycées en difficulté. **Le CESER constate avec regret pour la quatrième année consécutive que la dotation de fonctionnement maintient la valeur du point à 39€ par élève.**

La collectivité régionale poursuit sa politique volontariste en matière de restructuration et d'extension des internats. Le programme « Internat à 1 euro » est reconduit. **Les internats représentent un point d'amélioration important dans la stratégie « Lycées du Futur » pour le bien-être des élèves. La contribution du CESER sur la stratégie « Lycées du Futur » a**

souligné la nécessité d'avoir des espaces scolaires adaptés à des méthodes pédagogiques collaboratives et modernes.

Sur la carte des formations, la priorité est donnée aux filières professionnelles insérantes (transition énergétique, numérique, aide à la personne, hôtellerie-restauration). Des investissements sont réalisés pour doter les lycées de technologies modernes. **La Région Grand Est et la Région Académique affichent un recours à l'adéquationnisme entre besoins de main-d'œuvre et formation des jeunes. Le CESER, quant à lui, a toujours préconisé « une triangulation » entre soutien aux dynamiques économiques locales, logique de développement des filières de formations et d'emplois et prise en compte des aspirations individuelles. Dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, le CESER sera particulièrement attentif aux fermetures de filières envisagées.**

Sur le lycée 4.0, le rapport précise que tous les lycéens continueront de recevoir un ordinateur portable et d'avoir accès à des ressources pédagogiques numériques gratuites via un ENT modernisé. **Lors de la présentation du BP, la transmission d'un bilan quantitatif sur le lycée 4.0 a été actée.**

III. Enseignement Supérieur et Recherche

La place centrale de l'innovation a été pointée dans le rapport Mario DRAGHI remis à Ursula VON DER LEYEN, Présidente de la Commission européenne portant notamment sur l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies de décarbonation. Dans cet objectif, malgré les contraintes budgétaires imposées par l'État, le Conseil régional est particulièrement attentif aux conclusions qui sont tirées de ce rapport (dont la préconisation de doubler le budget du programme-cadre européen portant sur la recherche et l'innovation). La collectivité régionale a instauré un Comité de liaison Europe qui associe les 5 universités en vue de répondre aux appels à projets en mobilisant des financements européens. **Le CESER appuie ce travail de coopération à venir entre les universités.**

Le BP 2025 propose une liste des projets réalisés en 2024 : projet ENACT, MAQUEST, nouveaux Pôles Universitaires d'innovation (PUI)... **Le CESER souhaite avoir un bilan détaillé de ces projets et de leur impact sur les territoires. Le CESER demande également la transmission du bilan du Pacte Compétence opéré entre 2021 et 2024.**

En 2024, le Conseil régional a soutenu plus de 100 projets de recherche et d'innovation. Le rapport mentionne 63 doctorants soutenus, mais ne précise pas comment ces jeunes chercheurs sont intégrés au tissu économique régional. **Le CESER souhaite avoir davantage d'informations sur la stratégie d'intégration professionnelle de ces doctorants.**

Dans le but d'augmenter les partenariats entre les entreprises du territoire régional et la recherche académique, le conventionnement mis en place en 2024 entre la Région et les trois Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) du Grand Est devrait permettre de cofinancer des

projets d'innovation, tel le renforcement de la prospection et de l'animation du tissu des PME, afin d'initier à une démarche d'innovation et de R&D sur des enjeux spécifiques. **Le CESER préconise la mise en place d'outils pour mesurer l'impact des PUI sur le développement économique des PME.**

En 2024, 90 projets innovants ont été soutenus, dont 82 en phase initiale (création ou premiers développements) et 8 en phase de mise sur le marché. Le soutien aux startups se poursuit en 2025, avec une attention particulière à l'entrepreneuriat étudiant et à l'accélération des projets identifiés dans les PUI. **Le CESER est en accord avec l'appui à ces projets innovants tout en préconisant leur bilan. Le CESER souligne la nécessité pour les incubateurs régionaux de bénéficier d'un soutien suffisant pour pérenniser les projets incubés, notamment lors de leur phase de mise sur le marché.**

Le CESER regrette que la baisse du budget alloué au développement économique impacte aussi la section investissement : - 8,6% par rapport aux crédits de paiement d'investissement inscrits au Budget Primitif (BP) 2024. Il faudrait soutenir davantage les entreprises lorsque la conjoncture se replie, comme le CESER l'avait exprimé dans son Avis sur les OB 2025. La baisse en section de fonctionnement lui semble être une contribution suffisante à l'effort budgétaire général.

Le CESER apprécie que dans le BP 2025, l'apport économique de l'ESS soit pleinement reconnu, comme il l'a souvent fait remarquer.

Pour le CESER, au-delà des propos introductifs, la lecture du document ne fait pas ressortir suffisamment la prise en compte des difficultés actuelles, ce qui peut donner l'impression d'être en décalage avec la réalité vécue par les acteurs économiques (augmentation significative des défaillances et fermetures d'entreprises, suppressions d'emplois...) et de ne pas apporter toutes les réponses appropriées au contexte.

Le CESER estime nécessaire de mettre en place sur tous les territoires des dispositifs de veille regroupant les acteurs de l'écosystème afin de pouvoir détecter le plus en amont possible les opportunités économiques et les menaces pesant sur les entreprises.

Au regard des tensions budgétaires, le CESER estime qu'il est essentiel de définir plus clairement et d'assumer les choix de priorités pour éviter le saupoudrage. Un risque d'incohérence apparaît en effet entre différents cadres stratégiques qui se superposent (SRDEII, pacte des ruralités, BAGE...), au moment où on note l'apparition de nouvelles filières stratégiques qui viennent s'ajouter aux anciennes (exemple : ferroviaire, défense...).

Concernant les parcours de transformation, le CESER relève un faible taux de mobilisation des modules post diagnostic, ce qui interroge quant au caractère incitatif des diagnostics 360 proposés gratuitement. Le CESER recommande de réaliser une évaluation *in itinere* à brève échéance. Cela rejoint une remarque récurrente du CESER sur l'importance de mettre en place des indicateurs de suivi et d'impact (autres exemples : chèques CREA, plan 500 relocalisations...) : ils sont particulièrement nécessaires pour faire les arbitrages en période de tensions budgétaires.

Pour le CESER, ces tensions budgétaires et la situation financière rendent impérieuse la mise en place de véritables conditionnalités économiques, environnementales et sociales dans

l'attribution des aides. Pour une meilleure utilisation des subventions accordées aux acteurs économiques, pour optimiser les dispositifs et pour éviter les effets d'aubaine, le CESER demande de mieux prendre en compte les marges de manœuvre des bénéficiaires des subventions (taille, structure financière, intensité capitalistique, concurrence...). Dans cet objectif, le CESER recommande aussi au Conseil régional de préférer les dispositifs prenant la forme de prêts transformables en subventions en fonction de l'atteinte des conditions fixées.

Le CESER apprécie la remise à plat de la stratégie de prospection internationale et recommande que la collectivité régionale tire au maximum profit de l'ensemble de ses relations avec des partenaires européens et internationaux, dans une vision systémique incluant l'ensemble des chaînes de valeur.

I. Numérique

Les réseaux de fibre sont désormais déployés. La fin des travaux de masse s'est traduite sur le plan budgétaire par une baisse importante des subventions du Conseil régional aux investissements. Des aides subsisteront afin de soutenir la réalisation effective des raccordements aux secteurs isolés, les plus éloignés d'un accès à la fibre, pour lesquels des solutions techniques devront être trouvées. Les coûts liés à ces raccordements sont en général plus élevés que ceux déjà effectués. Malgré les contraintes financières annoncées, le CESER demande à la collectivité régionale de maintenir son engagement d'amener la fibre optique à 100% des foyers, entreprises et services, raccordement indispensable dans la perspective de la fin du réseau cuivre.

Alors que le développement des infrastructures numériques - notamment avec la fibre - est assuré, le soutien à l'inclusion numérique est primordial. Chacun, quel que soit son âge, son niveau d'éducation ou sa situation socio-économique, doit pouvoir accéder aux outils et compétences numériques essentiels. C'est un facteur de réduction des inégalités, d'accès à l'emploi, à l'éducation et aux services publics. C'est également un levier clé pour la participation citoyenne et l'autonomie. C'est la vocation du Hub Grand Est mis en place en 2022. Le CESER appelle le Conseil régional à fournir des éléments de suivi et d'évolution de ce dispositif, pour en démontrer son utilité et toute sa dimension.

Le CESER rappelle que l'appel à manifestation d'intérêt sur les tiers lieux n'est pas toujours approprié à certains territoires. Le CESER réitère sa préconisation de juin 2022 d'expérimenter d'autres modalités de soutien aux usages numériques, mais aussi de diversifier les missions dévolues aux tiers lieux en fonction des besoins et des spécificités des territoires sur lesquels ils s'installent.

II. Territoires

La collectivité régionale va clôturer son dispositif de « Soutien à la lutte contre la vacance et les logements énergivores » pour le fondre dans le programme « *Climaxion* » et le volet « Efficacité énergétique et qualité environnementale des bâtiments », compte tenu du faible volume de dossiers traités dans ce cadre et dans une logique de rationalisation. Pour le CESER, cette simplification doit constituer un levier pour amplifier le nombre de rénovations, dans un

contexte incertain quant à la pérennité des dispositifs portés par l'État. C'est un enjeu important pour les transitions écologiques, les conditions de vie des ménages, la préservation du patrimoine et l'attractivité des territoires.

En matière de politique de la ville, le Conseil régional abandonnera le dispositif de « Soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain » pour concentrer son action sur les nouveaux contrats de ville « Engagement quartiers 2030 ». Dans ce contexte, le CESER l'appelle à ne pas se désengager des quartiers politiques de la ville (QPV). Plus de 400 000 habitants du Grand Est vivent dans un QPV, soit 7,5% de la population régionale. Si la dimension rurale de la Région Grand Est est incontestable, la Région est la quatrième région métropolitaine, après l'Ile-de-France, les Hauts-de-France et la Provence-Alpes-Côte d'Azur, où la part de la population en QPV est la plus importante.

Le soutien à l'ingénierie aux Pays-Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux (PETR) « va connaître un recentrage sur les objectifs régionaux dans le nouveau contexte budgétaire ». Pour le CESER, la démarche qui va s'engager doit avoir comme objectif premier la question de l'efficacité et la nécessité d'un tel soutien plutôt que la seule économie budgétaire. Le CESER souligne le rôle que jouent les PETR, le lien qu'ils constituent entre les territoires ruraux, les projets qu'ils font émerger, et la dynamisation qu'ils permettent au sein des petites communes, dans un contexte actuel où pèsent de fortes contraintes sur les élus ruraux.

III. Ruralités

Le CESER constate que la commission « Montagne, Ruralité, Patrimoine Local et Patrimoine Paysager » ne dispose pas de budget dédié. Le rapport de cette commission reprend des éléments du rapport de la commission Territoires du Conseil régional. Pourtant, au regard notamment du cadre du Pacte des Ruralités, les sujets qui traversent les ruralités sont plus larges que les questions d'aménagement du territoire. Le CESER préconise de donner une dimension plus large à la commission « Montagne, Ruralité, Patrimoine Local et Patrimoine Paysager », compte tenu de l'enjeu de réussite de la mise en œuvre du Pacte des Ruralités, pour que cette commission ait un rôle effectif de transversalité avec l'ensemble des commissions concernées par ce pacte.

Le CESER note que le budget environnement est relativement préservé par les choix budgétaires opérés par le Conseil régional suite aux annonces faites dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2025 (PLF).

Le CESER réitère sa recommandation d'engager un diagnostic sur la consommation des dispositifs afin d'identifier les territoires qui n'y font pas appel et d'en comprendre les raisons.

Le CESER souligne l'importance de la présence des conseillers régionaux et des agents des Maisons de la Région lors des assemblées plénières des communautés d'agglomérations et des communautés de communes, pour mieux faire connaître les dispositifs régionaux.

I. Energie et économie circulaire

Le CESER observe une hausse légère des dépenses de fonctionnement et une baisse de 2,45 M€ en investissements qui semble s'expliquer par l'arrêt du dispositif de soutien à l'implantation de bornes de recharge électrique.

En matière de mise en place **des bornes de recharge électrique**, le CESER demande au Conseil régional de rester vigilant concernant cette dynamique. Il préconise que le Conseil régional veille à un maillage de ces bornes de recharge en particulier dans les zones rurales et qu'il réactive localement ce dispositif en cas de déficit sur certains secteurs géographiques.

Concernant le nouveau dispositif national **Service Public de Rénovation de l'Habitat** qui succède au Programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), le CESER souhaite qu'il conserve les mêmes objectifs à destination des habitants. Quel que soit le changement de sigle et d'opérateur (aujourd'hui l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)), le CESER reste vigilant à la poursuite des objectifs initiaux, en particulier celui qui concerne la simplification des modalités de financement.

Le CESER approuve la politique de rééquilibrage du mix énergétique en faveur des **installations de géothermie**, ce qui permettra de moins solliciter le bois-énergie dont la ressource est actuellement en tension.

II. Biodiversité

Le CESER constate avec satisfaction l'effort du Conseil régional pour porter la connaissance et la préservation de la biodiversité dans les différents secteurs d'activités (agriculture, industrie,

communes, ...). Il encourage le Conseil régional à mieux communiquer sur les dispositifs existants vers l'ensemble des parties prenantes. Il suggère de montrer l'ensemble des avantages pour une entreprise (« Parcours de transformation des entreprises ») et pour une collectivité de s'engager en faveur de la biodiversité, notamment en mettant en avant des retours d'expériences positifs.

Le CESER s'inquiète des évolutions apportées au **dispositif « Ma commune Nature »**, avec la fin des visites systématiques de contrôle, qui deviennent aléatoires. Le maintien de l'exigence est nécessaire, en particulier pour les niveaux de distinction les plus élevés. Le CESER craint que cela n'altère la crédibilité du label auprès des élus locaux. Il adhère à l'élargissement des critères du dispositif : désimperméabilisation, végétalisation, sobriété par rapport à la ressource en eau.

Pour les actions contribuant à la **Trame verte et bleue**, le Conseil régional gagnerait à proposer une fourchette de prix ou un tarif de référence pour les aménagements de mares ou les plantations de haies, de façon à contenir les coûts et à harmoniser le montant des demandes de soutien financier.

Concernant les **plantations de haies**, le CESER recommande de porter les efforts sur les territoires où les haies restent peu présentes dans les paysages, notamment dans les plaines céréalières.

La collectivité régionale va engager une **étude sur la fonctionnalité des sols** : le CESER l'encourage à faire appel aux compétences universitaires du Grand Est (par exemple, le laboratoire INRAE « sols et environnement » à Nancy) pour évaluer la qualité des réponses qui contribueront à la préfiguration du futur Plan régional d'actions sur la biodiversité des sols.

Le CESER approuve l'objectif de **désimperméabilisation** de 100 cours de lycée. Il propose que cet objectif soit dupliqué et complété soit par une éco-conditionnalité de la subvention, soit par un bonus financier, pour tout projet urbanistique déposé par une commune ou un EPCI.

III. Politique de l'eau

Le CESER constate une diminution du budget en section d'investissement, laquelle est probablement due au report des travaux sur le Canal du Rhône au Rhin.

Le Conseil régional a décidé de mettre en place un **Observatoire de l'eau**. Le CESER l'encourage à tenir compte de l'existence d'outils similaires déjà mis en place, tel que l'observatoire de l'eau du SDDEA³ (Aube). Par ailleurs et compte-tenu des objectifs que s'est donné cet outil innovant (offrir une vision homogène des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, centraliser et faciliter l'accès à l'information, soutenir la prise de

³ Syndicat départemental qui s'occupe de l'eau potable et de l'assainissement dans l'Aube

décision, mise en lumière des initiatives pour une gestion durable des ressources en eau ...) et de la nécessité d'impliquer le plus grand nombre et d'encourager les comportements responsables, le CESER, au regard du travail qu'il a engagé sur la gestion de l'eau, souhaiterait pouvoir intégrer la gouvernance de cet observatoire régional de l'eau.

Dans le cadre du **projet de microcentrale électrique** à Osthouse, le CESER recommande au Conseil régional de se rapprocher de l'association Rhin-Meuse Migrateurs afin de favoriser et de respecter la continuité écologique (trame bleue).

Le CESER s'inquiète des incertitudes qui pèsent sur la construction budgétaire, dû au contexte national, et notamment **des baisses constatées des crédits de paiements en investissement pour les politiques agricoles, viticoles et sylvicoles**. Dans le cas où l'impact de l'effort budgétaire demandé au Conseil régional serait moindre que prévu, le CESER souhaite que les volets « investissements » soient dotés de moyens supplémentaires.

En matière de politiques agricoles et forestières, **le Conseil régional exprime sa volonté de faire du renouvellement des générations et de l'attractivité des métiers une priorité** ce que le CESER accueille favorablement. Ce dernier sera vigilant quant aux moyens alloués à cet axe fondamental et à ce que la ligne budgétaire consacrée à cette politique ne soit pas écrêtée.

Le CESER reconnaît la qualité du nouveau contrat de filière « Viticulture » et sa co-construction avec les acteurs. Dans la même logique, le contrat de filière « Fruits et Légumes », réexaminé en 2025, devra répondre à l'objectif de sécurité alimentaire et d'approvisionnement régional.

Le CESER **souhaite la mise en œuvre de moyens adéquats pour atteindre l'objectif de 35% de produits locaux dans les cantines des lycées régionaux** (13% fin 2023) et que cet objectif puisse être élargi à la restauration hospitalière et aux CROUS. Pour le CESER, les moyens mis en œuvre dans certains territoires, comme le soutien à des solutions logistiques de transport et de réflexion inter-Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) pourraient être des solutions pour se rapprocher des objectifs d'ADAGE. Pour autant, le CESER regrette que les conditions d'accès aux marchés (appels d'offres) pénalisent la volonté politique.

À travers le dispositif « Ambitions Éleveurs », le CESER **souligne l'importance de pouvoir accompagner d'une manière différenciée les projets** en tenant compte de la ressource humaine présente sur l'exploitation (GAEC, EARL). Le CESER rappelle que la forme sociétaire concerne plus de 70% des activités d'élevages.

Le CESER souligne l'implication du Conseil régional vis-à-vis des problématiques conjoncturelles de la filière « Forêt-bois » : reconstitution des peuplements (soutien aux pépiniéristes), accompagnement des entreprises de travaux forestiers (ETF) en difficulté du fait des conditions climatiques en 2024. Au regard du fort développement de la valorisation de la ressource bois en énergie et au dépérissement constaté des forêts en raison de réchauffement climatique, le CESER **demande la plus grande vigilance sur les projets de transformation de la biomasse forestière en énergie verte de toute nature** (y compris biocarburants). La hiérarchisation des usages doit être impérativement respectée, en

privilégiant l'usage du bois dans la construction (bois d'œuvre). Le CESER **demande la réalisation d'un état des lieux sur les ressources disponibles afin de ne pas déstabiliser la filière forêt-bois**. Par ailleurs, le CESER alerte le Conseil régional concernant les forêts du Grand Est, qui présentent pour la première fois un solde déficitaire de production de bois sur l'année 2024 (prélèvements + mortalité supérieurs à l'accroissement biologique annuel).

Le CESER salue le fait que le marqueur fort du Grand Est qu'est la bioéconomie soit très présent dans le rapport sur le BP 2025, mais rappelle que le respect de la hiérarchisation des usages (en premier lieu alimentaire) est fondamental pour ne pas déstabiliser les différentes filières.

Pour la valorisation des productions agricoles, le CESER **recommande à nouveau au Conseil régional, dans sa politique de soutien aux entreprises de l'agro-alimentaire, de veiller à ce que ces dernières respectent la loi EGALIM** concernant la juste rémunération du producteur (coût de production fixé par les interprofessions).

I. Tourisme

En préambule, le CESER prend note que la construction du BP 2025 s'est inscrite dans un contexte contraint après la crise sanitaire, la crise énergétique, l'inflation et les conflits internationaux qui ont perturbé les fréquentations touristiques et ont eu des impacts importants sur l'économie touristique locale.

Compte tenu, par ailleurs, des incertitudes liées à l'adoption du PLF 2025 et des impacts sur les capacités budgétaires de la Région, le CESER s'inquiète de la réduction possible, dans le courant de l'année 2025, des moyens disponibles pour soutenir le secteur. À ce titre, le CESER note d'ores et déjà une baisse de 6,09 M€ sur les Autorisations de Programme (AP)/Autorisations d'Engagement (AE) qui passent de 29,19 M€ pour le BP 2024 (après BS et DM) à 23,09 M€ pour le BP 2025. Le CESER note également une baisse de 0,7 M€ sur les crédits de fonctionnement qui passent de 13,30 M€ pour le BP 2024 (après BS et DM) à 12,60 M€ pour le BP 2025. Enfin, pour l'investissement, le CESER note une baisse de 2,03 M€ sur les crédits d'investissement qui passent de 13,00 M€ pour le BP 2024 (après BS et DM) à 10,97 M€ pour le BP 2025.

Pour ce qui concerne l'Agence Régionale du Tourisme, le CESER note une réduction des crédits de fonctionnement qui lui seront alloués, ce qui lui imposera d'optimiser ses moyens pour la poursuite de ses missions. Le CESER souhaite à cet égard que son action en matière d'accompagnement et de formation des opérateurs ainsi que l'animation des réseaux d'acteurs ne soient pas négligées. Le CESER demande que la coordination et les mises en réseaux avec les agences départementales et les têtes de réseau soient renforcés.

Sur les hébergements touristiques, le CESER note également que l'enveloppe pour ces actions est drastiquement réduite, ce qui limitera grandement les possibilités de soutien aux projets innovants et écologiques. À cet égard, le CESER souhaite qu'une attention particulière soit accordée au tourisme pour les personnes en situation de handicap, notamment dans le soutien aux investissements, incluant la prise en compte des aidants. En effet, les plateformes intègrent dorénavant les informations relatives à l'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite. Un accompagnement, technique ou financier, devrait être envisagé pour la mise en accessibilité des locaux qui ne le sont pas encore, ou seulement partiellement (ex :

ne pas traiter uniquement l'accessibilité PMR, mais prendre en compte les autres formes de handicap).

Pour les structures touristiques, le CESER note que le soutien aux partenaires et têtes de réseaux ne devrait pas être impacté en 2025, le différentiel identifié de 0,72 M€ correspondant essentiellement à un transfert de projets du budget tourisme au budget de la culture. Le CESER souhaite réaffirmer l'importance de préserver le soutien à ces têtes de réseaux, acteurs essentiels pour l'animation des territoires.

Le CESER constate avec satisfaction le maintien des priorités en direction de la digitalisation, notamment de l'offre, et le soutien aux projets durables, qui correspondent aux préconisations qu'il a régulièrement faites sur le tourisme. Le CESER note à ce propos que, dans le cadre de l'analyse environnementale des dépenses du budget, 54,7 % des dépenses sont considérées comme neutres, contre 71,5 % sur le BP 2024. Il est à noter dans le même temps le passage 0,8 % à 10,6 % des dépenses considérées comme très favorables. Le CESER souhaite savoir si les objectifs affichés de soutenir les actions de tourisme durable ont eu un effet sur cette évolution.

Le CESER approuve l'évolution des priorités en direction des investissements pour les hôtels et meublés deux étoiles, pour l'hôtellerie en milieu rural ainsi que l'action engagée pour le tourisme des jeunes.

Le CESER souhaite enfin saluer l'engagement en 2025 d'une réflexion régionale sur la filière du thermalisme et la mise en œuvre d'une stratégie régionale en matière d'itinérance touristique, ce qui permettra de consolider une action régionale de long terme sur ces deux aspects majeurs de l'attractivité et du développement touristique du Grand Est.

II. Culture et mémoire

Le CESER note, malgré les contraintes liées au contexte national, le maintien, pour 2025, des choix stratégiques et priorités définies en 2021 à savoir : la structuration et la promotion de l'offre culturelle et patrimoniale, la garantie de l'accès à la culture pour tous, le renforcement de la stratégie de développement durable, et l'accompagnement des acteurs culturels à la transition numérique et l'innovation technologique.

À ce titre, le CESER note d'ores et déjà sur l'axe stratégique « Soutenir le spectacle vivant, les arts visuels et la diffusion culturelle », une baisse de 1,8 M€ sur les AP/AE en fonctionnement, et une hausse de 1,35 M€ sur les AP/AE en investissement. Sur ce même axe, il est à noter une baisse de 1,33 M€ en crédits de fonctionnement, et une baisse de 4,23 M€ en crédits d'investissement. S'agissant de l'axe stratégique « relever les richesses culturelles régionales », le CESER note une baisse de 0,98 M€ sur les AP/AE en fonctionnement, et une hausse de 12,63 M€ sur les AP/AE en investissement. Sur ce même axe, il est à noter une

baisse de 1,49 M€ en crédits de fonctionnement, et une baisse de 0,27 M€ en crédits d'investissement.

Néanmoins, le CESER souhaite exprimer ses difficultés pour appréhender de manière compréhensible et lisible les actions, projets ou dispositifs qui pourraient être directement impactés en 2025 par les différentes baisses de crédits.

À ce titre, le CESER émet de fortes inquiétudes sur les moyens qui pourront être mobilisés pour le soutien global au spectacle vivant, secteur qui connaît aujourd'hui une crise sans précédent de financement, et alerte sur les risques pesant sur les structures, fortement dépendantes des aides régionales pour continuer à mener leurs actions, assurer leur mission de service public de la culture et maintenir l'emploi.

Le CESER réitère sa demande, exprimée dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires, de maintien à un niveau dynamique du soutien au fonctionnement des structures, permettant d'assurer leur pérennité et la continuité des missions qu'elles poursuivent pour le développement de l'accès à la culture pour tous et dans tous les territoires. Le CESER demande, compte tenu de l'urgence de la situation, qu'une attention particulière soit accordée à la sauvegarde du secteur, qu'il ne souhaite pas opposer au soutien à la restauration et à la valorisation du patrimoine, tout aussi essentiel au développement culturel des territoires.

À cet égard, le CESER s'interroge sur la pérennisation de l'engagement de la collectivité régionale dans le cadre du plan national « mieux produire, mieux diffuser » du Ministère de la Culture, dont l'arrêt possible est évoquée dans le texte du BP 2025, et souhaite par ailleurs avoir des précisions sur l'accompagnement annoncé en direction des structures dans la transformation de leurs modèles économiques de production et de diffusion. Le CESER souligne que l'arrêt de l'accompagnement régional à ce dispositif risque de conduire les structures à ne plus pouvoir élargir à des financements de l'Etat, ce qui aurait pour conséquence une fragilisation supplémentaire du secteur.

Le CESER souligne avec intérêt l'engagement du Conseil régional en direction des milieux ruraux, via en particulier la poursuite en 2025 du plan « Culture, Ruralité, Vitalité », l'évolution des missions de l'Agence Culturelle du Grand Est, le soutien aux festivals et manifestations culturelles, et le déploiement d'actions via le Centre National du Livre pour l'accès au livre et à la lecture. Le CESER salue également l'effort en direction des pratiques culturelles et artistiques des jeunes, via le dispositif Jeun'Est, et les nouvelles facilités offertes pour leur permettre de se déplacer pour assister à des spectacles. Le CESER souhaite que l'ensemble des actions en direction de ces publics soit encore renforcé.

Enfin, le CESER note que dans le cadre de l'analyse environnementale des dépenses du budget, 91,5 % des dépenses du budget culture et mémoire sont considérées comme neutres contre 92,7 % pour le BP 2024. Le CESER souhaite de ce point de vue de mieux connaître les impacts de l'introduction des critères d'éco-conditionnalité dans les dispositifs d'aides régionales au secteur de la culture.

PRESIDENTE : BEATRICE HESS

RAPPORTEUR : LOÏC GOBE

I. Sport

Le CESER constate le maintien du budget en faveur du sport dans ce contexte incertain avec 14,1 M€ en fonctionnement et 26,3 M€ en investissement pour l'année 2025.

Il prend acte des travaux entrepris dans les CREPS pour accueillir les sportifs dans de bonnes conditions et note que les travaux de construction des équipements sportifs et d'hébergement s'achèvent en 2025. Les CREPS seront ainsi dotés d'outils nouveaux et modernisés, utiles au développement et à la qualité de l'activité.

Les ligues et comités sportifs sont des acteurs qui favorisent la pratique du sport pour tous, l'apprentissage de la citoyenneté et la mise en place d'actions en faveur du sport-santé dans les territoires du Grand Est. Le CESER préconise que le soutien apporté à ces acteurs soit maintenu.

Le CESER propose au Conseil régional d'accompagner les associations sportives et de jeunesse dans la constitution des dossiers de demande de subvention européenne par le biais d'un guichet unique.

Il rappelle l'importance de favoriser le soutien à la pratique du sport pour tous et invite à la vigilance concernant le financement du sport marchand.

Le rapport sur le BP 2025 mentionne la volonté de la collectivité régionale d'assurer un héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 en Grand Est et précise que cette volonté doit passer par la limitation de l'impact carbone, la protection des ressources naturelles et de la biodiversité, la parité, l'inclusion, la lutte contre les violences, mais aussi l'incitation à une activité physique régulière comme vecteur de santé et de bien-être. **Le CESER est en accord avec ces ambitions et propose au Conseil régional d'ajouter la nécessité de soutenir le sport à tout âge pour, plus particulièrement, faciliter l'accès à une activité sportive des séniors. De plus, le CESER note la démarche positive du Conseil régional de s'atteler, dès maintenant, à la préparation des futures échéances olympiques et paralympiques ainsi qu'à la prospection et au soutien des futurs jeunes talents prometteurs.**

Le CESER prend connaissance de la mise en place d'un nouveau dispositif intitulé « Campagne sportive en Grand Est » inscrit dans le Pacte pour les Ruralités à destination des territoires les plus ruraux afin de favoriser le développement de la pratique sportive. Il note également le volontarisme affiché pour le soutien aux activités sportives dans les territoires les plus éloignés des centres urbains.

II. Jeunesse

Le CESER prend acte des montants fléchés pour **préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté** avec 7,9 M€ en fonctionnement et 0,9 M€ en investissement et pour **faciliter l'orientation et la promotion des métiers** avec 7,2 M€ en fonctionnement et 0,2 M€ en investissement.

Le CESER réitère sa préconisation mentionnée dans l'Avis sur les Orientations Budgétaires (OB) 2025 d'accentuer les actions de communication, dans un contexte de développement du dispositif JEUN'EST, afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre. De plus, il est nécessaire de s'appuyer davantage sur les relais de proximité tels que les associations étudiantes, les missions locales.

Le CESER préconise d'automatiser l'accès à JEUN'EST à l'ensemble des jeunes de 15-29 ans éligibles.

Le CESER salue les engagements environnementaux déployés par la collectivité régionale. Néanmoins, il demande de mettre en place un accompagnement pour permettre le développement des actions culturelles en faveur de la jeunesse et favoriser leurs accès.

Le CESER renouvelle sa préconisation proposée dans l'Avis sur les OB 2025 : *Le CESER souscrit à la mise en place d'actions pour favoriser la santé des jeunes (l'opération ELA Mets tes baskets dans les lycées professionnels et agricoles, le Mois de l'Autre, le soutien aux formations de premiers secours en santé mentale ou encore la diffusion de pochettes de prévention).* **Le CESER recommande au Conseil régional de définir des objectifs pour les actions de prévention concernant le nombre de jeunes bénéficiaires afin de mettre les moyens adéquats. De plus, le CESER propose au Conseil régional de mettre en place des actions contre les conduites addictives (alcools, drogues...).**

Le CESER note l'accompagnement par le Conseil régional des Missions locales pour qu'elles diversifient leur source de financement, notamment en mobilisant du FSE+ dans des proportions inédites estimées à plus de 2 M€.

La collectivité régionale prévoit d'organiser en 2025 une nouvelle rencontre annuelle des élus locaux en charge de la jeunesse. Le CESER recommande au Conseil régional de procéder à une évaluation des 3 rencontres annuelles qui l'ont précédée.

III. Santé

Le CESER prend acte de la stabilité des montants pour **développer une stratégie globale de santé dans toute la région** avec 1,1 M€ en crédits de paiement de fonctionnement (CPF) et 9,3 M€ en crédits de paiement d'investissement (CPI).

Le CESER rappelle une nouvelle fois son soutien aux actions portées par le Conseil régional en matière de santé ainsi que l'importance de soutenir les orientations en matière d'accompagnement des Maisons de santé et centres de santé. **Il rappelle également que cela ne suffira pas pour agir sur les déserts médicaux. Le CESER recommande d'intervenir sur l'ensemble des leviers comme la formation, les conditions d'exercice, l'attractivité des territoires, l'accompagnement humain et avec la mise en place d'un guichet unique dans chaque département.**

Le CESER rappelle la préconisation suivante issue de son avis sur les OB 2025 : *Afin de répondre de manière plus ciblée aux besoins en santé et de bien vivre des habitants des territoires ruraux, trois*

projets ont été retenus, parmi eux, la mise en circulation de véhicules permettant le dépistage de pathologies chez les femmes de tous âges dont le cancer du sein grâce à des mammographes embarqués. Le CESER préconise de déployer « des médicobus » à vocation pluridisciplinaire avec la présence d'un médecin généraliste afin de répondre aux questions des patients et d'agir prioritairement dans les territoires sous dotés.

De plus, le CESER demande au Conseil régional de mener des campagnes de dépistage du cancer de la prostate afin de prendre en compte également la santé des hommes. Il rappelle la préconisation issue de son Avis intitulé « **l'accès aux soins pour tous dans le Grand Est, un enjeu fondamental** » **adopté les 7 et 8 décembre 2022** : le CESER proposait aux collectivités locales de construire une politique de prévention et de dépistage des pathologies les plus fréquentes à l'échelle des territoires. Il insistait sur l'importance de coordonner les acteurs de prévention pour gagner en efficacité sur un territoire donné. Il recommandait de renforcer le pouvoir d'agir des habitants, en allant vers les populations notamment celles qui sont éloignées des actions de promotion de la santé afin d'agir sur tous les déterminants de santé.

Le CESER renouvelle sa demande d'évaluer les actions mises en œuvre en faveur de la santé.

IV. Solidarité

Les montants dédiés à renforcer la participation, l'engagement citoyen et la cohésion sociale sont **identiques à ceux des années précédentes avec en CPF : 2,3 M€ et en CPI : 2,2 M€.**

Le CESER salue le maintien de l'engagement de la collectivité régionale en faveur des associations et tient à préciser que l'inflation impacte la survie du monde associatif (coûts liés au fonctionnement : chauffages, locaux, frais de déplacement...).

Dans le cadre du Pacte des ruralités, le CESER note la mise en place d'un nouveau dispositif pour l'année 2025 dédié aux petites associations en milieu rural, qui contribuent à l'animation des villages de moins de 1500 habitants.

Le CESER souhaite avoir des informations complémentaires sur la feuille de route Handicap.



EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE D'UN MEMBRE DU CESER REPRÉSENTANT LE MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE (MEDEF)

Un élément de réflexion sur la trajectoire des dépenses de la Région Grand Est :

Selon La Direction Générale des Collectivités Locales⁴, le Grand Est a consacré dans son budget 2023 une dépense totale de 705 euros par habitant.

La dépense de la Région par habitant est ainsi supérieure de 23% à celle de la moyenne nationale (572 euros) et est aussi la plus importante en France

Depuis la création des nouvelles Régions (2016), la dépense par habitant est ainsi passée de 421 à 705 euros.

Cette progression de 67% est largement supérieure à celle de la moyenne nationale (+28%).

On remarque qu'en 2016, la dépense par habitant du Grand Est (421 euros) était comparable à celle moyenne de la France (422 euros).

Il serait donc intéressant de comprendre les raisons de cet écart et, si nécessaire, de travailler sur les moyens à mettre en œuvre pour se rapprocher de la moyenne nationale.

David LELEU

⁴ Article complet sur : <https://matot-braine.fr/au-sommaire/collectivites/toujours-plus-d-investissement-dans-le-budget-du-grand-est>

EXPLICATIONS DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

Finances et administration régionale

Dans le cadre très fortement contraint de ce Budget primitif 2025, la CGT prend acte des efforts proposés par le Conseil régional, dans sa partie ressources et moyens. Et, plus particulièrement s'agissant du fonctionnement de l'administration régionale, notamment tout ce qui concerne la masse salariale via son évolution, le non-remplacement pour les absences de courtes durées ou la non-crédation de postes par exemple.

Pour nous, il est essentiel de rappeler que les agents publics œuvrent pour l'intérêt général et ont pour mission de servir la collectivité et de répondre aux besoins de la population. Le travail de ces agents vise à garantir le bon fonctionnement des services publics et à améliorer la qualité de vie des citoyens.

Par leur engagement et leurs responsabilités, ils contribuent à la réalisation des objectifs de l'administration publique et à la mise en œuvre des politiques publiques au bénéfice de tous.

Ainsi, nous alertons sur le fait qu'avec moins de ressources humaines disponibles, la qualité et la disponibilité des services publics pourraient être réduites, impactant les citoyens. Il est important de trouver un juste équilibre entre les économies budgétaires et le maintien de la qualité des services publics

C'est pourquoi, également, nous nous joignons à l'appel à la mobilisation des Organisations syndicales, CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC, FA-FP et FO de ce jeudi 5 décembre 2024 notamment pour exiger :

- des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques,
- des créations d'emploi partout où c'est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels,
- l'augmentation de la valeur du point d'indice au titre de l'année 2024 et des années suivantes et des mesures salariales générales,
- la refonte des grilles indiciaires,
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- L'abandon des orientations du projet de loi dit « Guérini ».

Nous voterons favorablement pour cet avis.

Mobilités

Réduire de moitié la présence dans les guichets de gare et transférer la charge à la Poste est dangereux et va à l'encontre du service public malgré toutes les qualités des postiers à qui on

demande une polyvalence permanente, très éloignée de leur cœur de métier, et souvent avec des horaires réduits.

Être au guichet de gare, ce n'est pas simplement vendre un billet, c'est conseiller, c'est aider une personne à mobilité réduite ou en situation d'handicap, à descendre ou monter dans le train, c'est avant tout une présence en gare, gage de sûreté et de sécurité également ! De plus, les cheminots dans ces guichets sont amenés à faire d'autres missions qui ne sont pas commerciales mais essentielles ce qui ne fera pas forcément baisser les charges d'exploitations.

Sur l'augmentation du tarif, de + 3 %, c'est plus que l'inflation avec une dégradation des services : retards, travaux, état des rames, suppressions, transfert sur route.

Concernant les Installations Terminales Embranchées (ITE), les entreprises qui s'en sont fait installer et qui n'utilisent que la route doivent rembourser la région !

Enfin, la question des mobilités et du rapport modal est urgente. Le service public est en danger, c'est pourquoi, dans l'intérêt de la nation et du service public, les cheminots seront en grève le 12 décembre 2024, pour nos territoires, le report modal, pour l'avenir du fret.

La CGT approuve l'avis de la Commission Mobilité.

Développement économique, industrialisation

Le groupe CGT apprécie l'avis de la commission économique.

Il y a lieu de faire une évaluation des différents dispositifs, sur leur impact sur l'emploi.

Il y a urgence. L'industrie a perdu 10 % d'emploi en 10 ans. Des dizaines de milliers d'emplois sont menacés en Grand Est.

Valéo à Reims, Reims Aviation liquidée, alors que le Conseil régional prévoit de développer la filière aéronautique et d'aider les entreprises en difficulté.

Arcelor, licenciements boursiers, Papeterie de Stenay, Bonduelle, Dumarey, Walor, Valéo et bien d'autres comme Auchan à Bar-Le-Duc.

Ça ne va pas mieux en Sarre, avec 1 800 licenciements chez ZF, Ford, qui va impacter les mosellans, déjà victimes de la réforme des indemnités chômage des frontaliers (mesure qui devrait être abandonnée grâce à la mobilisations d'élus, de citoyens et membres du CESGR).

La plupart de ces licenciements, par des groupes qui vont bien, sont liés à des décisions de délocalisations dans des pays à bas coûts, avec des conséquences sur les territoires, les sous-traitants, sur l'environnement.

Et où en est le plan « 500 relocalisations » ? et combien d'emplois recréés ?

La CGT qui organise le 12 décembre une journée, préconise :

1. Un moratoire sur les licenciements pour sauvegarder les emplois, les qualifications et les compétences. Ce moratoire pourra prendre la forme de l'activité partielle de longue durée telle qu'utilisée durant la pandémie du Covid, avec obligation de maintenir l'ensemble des effectifs en CDI et CDD ;
2. Un plan national de maintien et de relocalisation des outils et emplois industriels, piloté par un Etat assumant un rôle d'acteur central de l'industrie. Idem en région avec un rôle pilote du Conseil régional.
3. La conditionnalité des aides publiques doit être mise immédiatement au service de l'arrêt de la casse industrielle.

Quel bilan pour l'emploi en Grand Est ?

4. Un retour au tarif réglementé de vente de l'électricité et du gaz pour un juste prix face aux factures élevées dans l'industrie, et aussi pour les particuliers.
5. Un plan d'urgence pour l'investissement productif avec la création d'un pôle public financier.
6. L'organisation d'assises nationales et régionales de l'industrie.
7. Un rôle plus important confié à la Conférence sociale.

Odile AGRAFEIL, Loukas BENARD, Chantal BERTHELEMY, Chahid BOUGNOUCH, Stéphane BUSOLINI, Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT, Marc JOUDELAT, Jean-Pierre LANGLET, Emmanuelle MOISSONNIER, Yolande ROSENBLATT, Delphine ROUXEL, Doris WARTH

EXPLICATION DE VOTE DU MEMBRE DU CESER REPRÉSENTANT LA DELEGATION REGIONALE DE LA FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'USAGERS DE TRANSPORTS (FNAUT)

Mobilités et infrastructures de transport

Bien entendu, nous ne pouvons-nous satisfaire des augmentations de 3% des tarifications abonnements et billets occasionnels. L'augmentation de 94€ (déjà en vigueur en 2014) à 105€ soit plus de 11%.

Peut-être quasi insignifiant pour de l'ordre de 10 ans de service. Sauf que par ce prélèvement nous validons la demande de contribution des parents de jeunes qui répondent à l'obligation de scolarité alors que l'Eurométropole de Strasbourg décide de la gratuité de tous les voyages pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans.

Bien entendu, ce débat sort du cadre de cette assemblée et même des compétences de la Région. Toutefois en tant que représentant de la société civile et citoyen, cette situation interpelle.

Nous devons donner les mêmes chances à nos jeunes, à tous les jeunes, des zones urbaines comme des territoires.

Nous savons tous l'importance des mobilités dans le développement et la sociabilisation. Notre société est suffisamment clivée. N'ajoutons pas de contrainte.

André LOTT

EXPLICATION DE VOTE D'UN MEMBRE DU CESER REPRÉSENTANT LA FEDERATION REGIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FRSEA) – CENTRE REGIONAL DES JEUNES AGRICULTEURS (CRJA)

Développement économique, industrialisation

Si la conditionnalité des aides, des subventions, peut paraître être une solution afin de fixer les entreprises bénéficiaires sur le territoire du Grand Est, n'y a-t'il pas un risque de distorsion, de concurrence, et donc de perte d'attractivité de notre région si les régions voisines, voire les états voisins, n'appliquent pas cette conditionnalité ?.

Philippe CLEMENT



RETROUVEZ TOUTES LES INFOS

DU CESER GRAND EST SUR INTERNET

ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :

 www.ceser-grandest.fr

 [company/ceser-grandest-est](https://www.linkedin.com/company/ceser-grandest-est)

 [@cesergrandest](https://twitter.com/cesergrandest)

 [@cesergrandest](https://www.facebook.com/cesergrandest)

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho

51037 Châlons-en-Champagne

03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard

57036 Metz Cedex 1

03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller

67000 Strasbourg

03 88 15 68 00